

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DANILET René, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 25 avril 2016

PRESENTS : MM. DANILET René, BURBAN Bernard, Mme BEGO Anne, MM. GALUDEC Jean Pierre, POSSEME Gildas Mme LOYER Roselyne, M. RICHARD Michel, Mmes MAGRE Brigitte, TELLIER Nathalie, M. ROUSSEAU Serge, Mme GUILLET Isabelle, MM. DUFRAICHE Vincent, HAUROGNE Ludovic, Mme LUCAS Sabrina.

ABSENTE EXCUSEE : Mme HOUEIX Marie Thérèse a donné pouvoir à M. BURBAN Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LUCAS Sabrina.

COMPTE RENDU PUBLIE LE : le 09 mai 2016.

2016-03-01 : GESTION DE LA CANTINE : RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE L'OGEC DE L'ECOLE SAINT GENTIEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

La commission « vie scolaire » s'est réunie le 12 avril dernier afin de mettre à jour les documents relatifs à la gestion de la cantine.

Elle propose la reconduction de la convention entre l'OGEC de l'école Saint Gentien et la Commune de PLUHERLIN dans les mêmes termes que celle de l'année 2015-2016. Cette convention est basée sur une estimation en amont du coût de la mise à disposition du personnel :

- nombre de semaines d'école par an X nombre total d'heures de mise à disposition du personnel par semaine X coût moyen horaire du personnel.

Un exemplaire de la proposition de convention a été communiqué à chacun des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide d'accepter les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

2016-03-02 : GESTION DE LA CANTINE : TARIFS POUR LA RENTREE 2016-2017

Actuellement, les tarifs fixés par le Conseil Municipal pour l'année scolaire 2015-2016 pour les repas à la cantine sont les suivants :

- tarif unique pour les élèves de 3.15 € par repas ;
- tarif « personnel communal » de 4.00 € par repas ;

- gratuité des repas pris par le personnel (et les bénévoles, le cas échéant) encadrant les enfants lors des repas ;

Une analyse du coût effectif du service de la cantine a été faite pour la période de septembre à décembre 2015 avec une extrapolation pour l'année scolaire 2015-2016 complète. Elle a été communiquée aux membres du Conseil Municipal.

Au vu de cette analyse, et après avoir entendu la commission « vie scolaire » le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les tarifs suivants :

- tarif unique pour les élèves de 3.20 € par repas ;
- tarif « personnel communal » de 4.10 € par repas ;
- gratuité des repas pris par le personnel (et les bénévoles, le cas échéant) encadrant les enfants lors des repas ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2016-03-03 : GESTION DE LA CANTINE : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur pour la cantine a été établi l'année dernière. La commission « vie scolaire » propose au Conseil Municipal quelques amendements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le règlement intérieur telle qu'annexé à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Maire à le mettre en œuvre et à prendre toutes les dispositions afin de veiller à son respect.

2016-03-04 : GESTION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE : RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE L'OGEC DE L'ECOLE SAINT GENTIEN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

La commission « vie scolaire » s'est réunie le 12 avril dernier afin de mettre à jour les documents relatifs à la gestion de la garderie.

Elle propose la reconduction de la convention entre l'OGEC de l'école Saint Gentien et la Commune de PLUHERLIN dans les mêmes termes que celle de l'année 2015-2016. Cette convention est basée sur une estimation en amont du coût de la mise à disposition du personnel

- nombre de semaines d'école par an X nombre d'heures total de mise à disposition du personnel par semaine X coût moyen horaire du personnel.

Un exemplaire de la proposition de convention a été communiqué à chacun des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide d'accepter les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

2016-03-05 : GESTION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE : TARIFS POUR LA RENTREE 2016-2017

Le Conseil Municipal avait décidé l'année dernière d'adopter un tarif unique pour les élèves de 0.75 € la demi-heure de garde.

Une analyse du coût effectif du service de la garderie a été faite pour la période de septembre à décembre 2015 avec une extrapolation pour l'année scolaire 2015-2016 complète. Elle est jointe en annexe. Au vu de cette analyse, la commission « vie scolaire » propose au Conseil Municipal d'augmenter le tarif en le portant à 0.80 € la demi-heure de garde.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « vie scolaire » décide à l'unanimité :

- d'adopter un tarif unique pour les élèves de 0.80 € la demi-heure de garde.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2016-03-06 : GESTION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur pour la garderie a été établi l'année dernière. La commission « vie scolaire » propose au Conseil Municipal quelques amendements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Maire à le mettre en œuvre et à prendre toutes les dispositions afin de veiller à son respect.

2016-03-07 : PAIEMENT DU SOLDE DES TAPS ANNEE 2015 –CONVENTION AVEC EVEIL

La mise en œuvre des ateliers TAP sur la Commune avait été estimée à 15 000 €. Au vu des activités réalisées au cours de l'année 2015, le montant dû pour l'organisation des TAPS s'élève à la somme de 13 273.72 €. Etant donné que la commune a déjà versé 10 000 €, le solde à payer est de 3 273.72 €. Une convention est proposée par Eveil pour le paiement de ce solde.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser le solde de 3 273.72 € au Centre Social Eveil et autorise Monsieur le Maire à signer la convention sur le sujet.

2016-03-08 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A 18/35^{ème} ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A 20/35^{ème}

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le principe avait été adopté d'augmenter de 2 h 00 le temps de travail de l'agent chargé de l'entretien de la salle les Grées.

Pour ce faire, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 18/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20/35^{ème}. A cette fin, le comité technique a été saisi. Il a examiné cette demande lors de sa réunion en date du 10 mars 2016 et a émis un avis favorable.

Au vu de cet avis favorable, le Conseil Municipal peut désormais se prononcer définitivement sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 18/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2016.

2016-03-09 : PERSONNEL COMMUNAL : FIXATION D'UN NOUVEAU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE - SERVICE CULTUREL

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 49 – 2^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Il indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Monsieur le Maire suggère d'appliquer les critères suivants pour déterminer les taux de promotion :
- disponibilités budgétaires,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune de PLUHERLIN ainsi qu'il suit :

Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	X	Taux fixé par l'assemblée délibérante (en %)	=	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
---	---	--	---	---

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Critères de détermination du taux de promotion (le cas échéant)	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	Disponibilités financières	100 %	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

2016-03-10 : PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe et de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe et de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2016.

2016-03-11 : EXTENSION DE LA CANTINE : EXAMEN DES DERNIERS AVENANTS AUX TRAVAUX

Il est proposé un avenant n°03 pour le lot électricité suite à la demande du bureau de contrôle. Il s'agit de la modification du TGBT avec la séparation des circuits locaux non accessibles au public. L'avenant s'élève à 634.51 € HT. Cet avenant porterait le marché initial de 6 075.81 € HT à 7 148.60 € HT.

Il est par ailleurs proposé un avenant n°02 en moins-value pour le lot gros œuvre. Il s'agit de la modification de l'aco-drain et la suppression du film anti-termite et du rail de guidage PMR. L'avenant en moins-value s'élève à – 1 132.80 € HT. Cet avenant porterait le marché initial de 22 102.43 € HT à 22 777.63 € HT (avec l'avenant n°0 de + 1 808.00 € HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les avenants en plus et moins-values tels que décrits ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

2016-03-12 : BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°01

Afin de respecter la règle d'équilibre des opérations d'ordre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modificative suivante :

IMPUTATION	SENS	MONTANT
1391	Dépenses - investissement	- 284.00 €
2315	Dépenses - investissement	+ 284.00 €

2016-03-13 : SALLE LES GREES – UTILISATION PAR LES ASSOCIATIONS POUR LES ACTIVITES HEBDOMADAIRES – REPAS DES ASSOCIATIONS PLUHERLINOISES

Depuis le mois d'octobre 2015, date à laquelle les travaux d'extension de la cantine ont commencé, la petite salle de la salle les Grées est mise à disposition des associations pour leurs activités hebdomadaires. Les associations suivantes l'utilisent : Piélin Multisports, Gymnastique senior Kiné, Gymnastique, Bugalé Piélin. Cette mise à disposition était prévue temporairement, le temps de l'indisponibilité de l'ancienne école.

Le bilan de cette mise à disposition est plutôt positif : il n'y a pas de problème majeur à signaler, et les utilisateurs de la petite salle de la salle les Grées apprécient ce local. Il peut donc être envisagé de pérenniser cette pratique, hors des vendredis et week-end.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de pérenniser ce dispositif. Néanmoins, si de grandes manifestations sont programmées en semaine, la priorité sera donnée à ces manifestations.
- Par ailleurs, il décide que désormais pour les associations pluhérinoises qui utilisent la salle les Grées avec l'office pour un repas et ayant besoin en plus de la cuisine de la cantine, il ne sera pas réclamé le paiement de l'utilisation de la cuisine de la cantine.

2016-03-14 : AMENAGEMENT DE L'ETAGE DE LA MAIRIE : PROPOSITION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Les travaux d'aménagement de l'étage de la mairie sont estimés à 39 800.00 € HT. Ils nécessitent de souscrire une maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de SOLIHA qui propose une maîtrise d'œuvre sur la base de 7 % du montant HT des travaux. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

INTERVENTION DU CENTRE SOCIAL EVEIL

Valérie PAQUET, Directrice du Centre Social Eveil et Mme PHILIPPOT, Vice-présidente sont venues présenter le Centre Social en préambule à la réunion du Conseil Municipal. Il y a été évoqué les nouvelles pistes de développement du projet Centre Social presenties.

Le bilan au bout de 4 ans a été réalisé. Il s'agit d'envisager éventuellement de nouvelles propositions pour le renouvellement du projet Centre Social. Celui-ci requiert l'agrément de la CAF et pose un certain nombre d'exigences : développer des activités et services, accompagner des projets et développer la citoyenneté. La CAF est alors un financeur important du Centre Social.

Quatre groupes de travail au sein des membres du Conseil Municipal sont mis en place sur quatre thèmes. Leurs réflexions ont été les suivantes :

- **Le vieillissement** : sur la Commune les « anciens » sont plutôt bien impliqués et associés aux activités associatives (Club des Aînés, Boulistes, randonnées, médiathèque...). Si un besoin devait être identifié, çà serait peut-être le besoin de se rapprocher du bourg et la lutte contre l'isolement pour certains. Des actions pourraient sans doute être menées pour favoriser les relations intergénérationnelles.
- **Les démarches de solidarité** : des dispositifs tels que « voisins solidaires » pourraient être mis en place. Pour cela, une réunion d'information pourrait être organisée. Un forum sur l'échange de savoir-faire a été évoqué ainsi qu'un forum très local sur l'emploi, pour rapprocher employeurs et chercheurs d'emploi.
- **Les jeunes et jeunes adultes** : Concernant les étudiants qui reviennent chez leurs parents le week-end, il semble que l'essentiel soit de se ressourcer. Il y a sans doute des jeunes isolés sur la commune mais il est difficile de les repérer sans qu'une démarche spécifique soit faite vers eux. Seule une enquête permettrait de repérer les manques. Des rencontres jeunes – adultes pourraient être organisées.
- **La petite enfance** : le nombre d'assistantes maternelles est en augmentation. Il semble qu'il y a un équilibre entre la demande et l'offre. La fréquentation de la garderie périscolaire est en augmentation substantielle. Restent les salariés de l'agroalimentaire notamment dont les horaires sont atypiques qui trouvent difficilement une solution de garde. Il est noté que l'offre de garde pour les enfants peut être déterminante dans le choix de l'installation d'un ménage sur le territoire.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS EXTRA COMMUNALES

Syndicat de la Basse Vallée de l'Oust : Gildas POSSEME informe que, lors de la réunion d'avril du syndicat BVO, qui gère le SPANC, il a été indiqué qu'au 1^{er} janvier 2017 le syndicat qui devrait disparaître, la plupart des communes devant *a priori* quitter le syndicat. La commune DES FOUGERETS se dirigerait vers REDON. PLEUCADEUC, ST MARTIN ET GLENAC iraient vers la future Communauté de Communes MALESTROIT LA GACILLY GUER. Resteraient donc 3 communes : PLUHERLIN, ROCHEFORT EN TERRE et SAINT GRAVE. Il faut donc préparer cette échéance. Le plus simple semble être de devoir intégrer le SIAEP de QUESTEMBERG. Une réunion a eu lieu ce mardi 03 mai avec le Président du SIAEP et les représentants des trois communes. Le SIAEP serait disposé à accueillir les 3 communes mais ils ont une compétence obligatoire « eau

potable ». Dans cette hypothèse, il faudrait quitter Eau du Morbihan pour la distribution et gestion de l'eau potable et intégrer le SIAEP dont la gestion est en régie.

Le Syndicat BVO va être sollicité pour savoir officiellement si ces mouvements globaux sont confirmés. Si c'est confirmé, il faudra prendre ses dispositions rapidement pour qu'un relais soit pris avec le SIAEP de QUESTEMBERG.

DIVERS

Jumelage avec INCOURT : une délégation belge arrive jeudi soir. Un pot d'accueil, offert par la municipalité, sera servi dans le restaurant scolaire vendredi 06 mai à 19 h00.

Rallye : il aura lieu samedi 07 mai après-midi et dimanche 08 mai toute la journée.

Cérémonie du 08 mai : elle aura lieu à 11 h 00 au Monument aux Morts.

Réunion d'information : le 09 juin 2016 à 15 h 00 à la salle les Grées, une séance d'information sur les cambriolages, le démarchage à domicile, le démarchage téléphonique et les faux mails sera organisée par la gendarmerie.

Assainissements individuels : Gildas POSSEME indique que concernant les assainissements individuels nécessitant des travaux, lors d'un achat récent, il n'y a pas de subventions de l'agence de l'Eau pour la réhabilitation dudit l'assainissement.

Piégeage des ragondins : il est en cours sur la Commune.

Comptes rendus du Conseil Municipal : ils seront désormais diffusés aux membres du Conseil Municipal par mail uniquement.

Fait à PLUHERLIN, le 04 mai 2016

**René DANILET,
Maire de PLUHERLIN**

